

**PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS
DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DE L'APPUI TERRITORIAL
BUREAU DES INSTALLATIONS CLASSÉES, DE L'UTILITÉ PUBLIQUE ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**PRÉFECTURE DU NORD
DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES INTERMINISTÉRIELLES
BUREAU DES PROCÉDURES ENVIRONNEMENTALES**

COMMUNES DE CORBEHEM et COURCHELETES

**CRÉATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL
« COURCHELETES PV »**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est prévenu qu'en application du code de l'environnement et en exécution d'un arrêté interpréfectoral daté du 21 août 2023, une enquête publique aura lieu, pendant 31 jours consécutifs, **du lundi 11 septembre au mercredi 11 octobre 2023 inclus**, sur le territoire des communes de Courchelettes et de Corbehem. Cette **enquête portera sur les demandes de Permis de Construire formulées par la Société Courchelettes PV**, en vue de la création d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire des communes de CORBEHEM et COURCHELETES **et sur les procédures de déclarations de projet emportant la mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme des communes de CORBEHEM et COURCHELETES**.

Monsieur René BOLLE, retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur chargé de la conduite de cette enquête. En cas d'empêchement du commissaire enquêteur, le Président du Tribunal Administratif de Lille a désigné un commissaire enquêteur suppléant en la personne de M. Pierre-Yves DAMBRINE, retraité.

Pendant la durée de l'enquête, les intéressés pourront prendre connaissance du dossier d'enquête, comprenant l'étude d'impact et les avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale, rendus en sa qualité d'autorité environnementale, se rapportant à l'objet de l'enquête en mairies de Corbehem et Courchelettes aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Le dossier d'enquête sera également consultable, dans son intégralité, depuis le site internet des services de l'État dans le Pas-de-Calais (www.pas-de-calais.gouv.fr), à la rubrique suivante : « Publications / Consultation du public / Enquêtes publiques / Permis de construire / Parc photovoltaïque Courchelettes PV » et dans le Nord (www.nord.gouv.fr), à la rubrique suivante : « Actions de l'État / Environnement / Information et participation du public / Les projets photovoltaïques ». Enfin, le public pourra consulter le dossier d'enquête depuis un poste informatique mis à sa disposition en préfecture du Pas-de-Calais (DCPPAT/BICUPE/SUP - rue Ferdinand Buisson- 62020 ARRAS Cedex 9) et du Nord (DCPI / BPE – 12 rue Jean Sans Peur – 59039 LILLE cedex) aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra faire connaître ses observations et propositions :

- soit en les consignait directement sur le registre d'enquête ouvert, à cet effet, en mairies de Courchelettes et Corbehem ;
- soit en les adressant, par courrier, à l'attention du commissaire enquêteur en mairie de Corbehem (Place de la mairie - 62112 CORBEHEM), siège d'enquête;
- soit en les adressant, par courrier électronique, au commissaire enquêteur, par le biais des sites internet des services de l'État dans le Pas-de-Calais (www.pas-de-calais.gouv.fr), à la rubrique susvisée, en cliquant sur le bouton « Déposer une observation » ou dans le Nord (www.nord.gouv.fr), à la rubrique suivante : « Actions de l'État / Environnement / Information et participation du public / Les projets photovoltaïques »

Les observations et propositions du public adressées par voie postale ainsi que les observations écrites du public reçues lors des permanences du commissaire enquêteur (aux lieux, jours et heures fixés ci-dessous) seront annexées, dans les meilleurs délais, au registre déposé en mairie de Corbehem. Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur les sites internet des services de l'État dans le Pas-de-Calais et dans le Nord (rubriques susvisées).

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, selon le calendrier ci-dessous, afin de recevoir ses observations :

- le lundi 11 septembre 2023 de 9 h à 12 h en mairie de Corbehem ;
- le vendredi 22 septembre 2023 de 14 h à 17h en mairie de Courchelettes ;
- le jeudi 28 septembre 2023 de 14 h à 17 h en mairie de Corbehem ;
- le mardi 3 octobre 2023 de 14 h à 17 h en mairie de Courchelettes ;
- le mercredi 11 octobre 2023 de 14 h à 17 h en mairie de Corbehem.

Toutes informations sur le projet pourront être demandées à Monsieur Denis SEZER, Chargé d'opérations, Société TSE 55 Allée Pierre Ziller - Atlantis 2
Lieu dit Sophia Antipolis 06 560 VALBONNE - Téléphone : 04.84.79.03.95. - Mail : denis.sezer@tse.energy

Le commissaire enquêteur disposera d'un délai de trente jours à compter de la fin de l'enquête pour rendre son rapport relatif à son déroulement et énonçant ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet. Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée en mairies de Corbehem et Courchelettes ainsi qu'en préfectures du Pas-de-Calais et du Nord pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Elle sera également disponible, pour la même durée, sur le site internet des services de l'État dans le Pas-de-Calais et dans le Nord. Toute personne intéressée pourra en demander communication en s'adressant à la préfecture du Pas-de-Calais (DCPPAT-BICUPE-SUP) ou du Nord (DCI/BPE).

Après l'accomplissement des formalités précitées, les Préfets du Pas-de-Calais et du Nord statueront, par arrêté conjoint, sur les présentes demandes de permis de construire. Le Conseil Municipal de la commune de COURCHELETES et le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes OSARTIS-MARQUION statueront sur la mise en compatibilité de leurs documents d'urbanisme respectifs par le biais de Déclarations de Projet.